

Arrêté du

14 AVR. 2025

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2025

Le ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2025 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2025, de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE :

Article 1

Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2025 est composé comme suit :

Présidente :

Madame Sylvie VELLA, directrice interrégionale, DIRPJJ Sud ;

Vice-président :

Monsieur Jérôme LUCIEN, directeur territorial, DTPJJ Moselle ;

Membres :

Madame Emilie COURTOT, directrice des services, conseillère technique, DTPJJ de Paris ;

Monsieur Abdelmoutalib DRISSI, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, UECEF Cambrai ;

Madame Marion DUPRE, cheffe de service éducatif, STEMO de Nîmes ;

Madame Corinne FALCONNET, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, UEMO Nanterre ;

Monsieur Frederic GAUTIER, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, UEMO Alençon Ouest ;

Madame Aurélie MARIE, éducatrice principale, STEMO de Rouen ;

Monsieur Clément ORTEGA-PELLETIER, responsable des politiques institutionnelles, DTPJJ du Val d'Oise ;

Monsieur Adil RIK, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, STEMO du Bas Rhin ;

Monsieur Mohamed YEBDRI, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, UEMO Senlis.

Article 2

Sont adjoints au jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse, ouvert au titre de 2025, en qualité d'examineurs qualifiés :

Monsieur Morane ABERKANE, éducateur principal, UEHD AUBERVILLIERS ;

Madame Cynthia ARNAUD, éducatrice principale, UEAJ BOURG EN BRESSE ;

Madame Jennifer BOUCHTA, éducatrice principale, UEMO DE VERSAILLES ;

Madame Yakout BOUKAOULA, cheffe de service éducatif, UEMO MONTREUIL ;

Madame Mélodie DEWISPELAERE, éducatrice principale, UEAT PONTOISE ;

Monsieur Jawad ELMIR, éducateur principal, UEAT LILLE ;

Monsieur Julien GRANGIER, éducateur principal, STEMO BAS RHIN ;

Madame Géraldine HEDIN, professeur technique, UEAJ ROUEN ;

Monsieur Choukri JARI, éducateur principal, UEMO GRENOBLE ;

Monsieur Sébastien LAINE, professeur technique, UEAJ ARRAS ;

Madame Sylvie LIENARD, cadre éducatif, UEAJ Besançon ;

Monsieur Halim MOUSSI, directeur des services, STEI RHONE VENISSIEUX ;

Monsieur Guilhem PASDELOUP, éducateur principal, UEHC PONTOISE ;

Madame Nathalie PATRY, cadre éducatif, DTPJJ SEINE MARITIME EURE ROUEN ;

Madame Aline RATTIER, directrice adjointe, Association SAUVEGARDE DE LA MARNE ;

Madame Anne-Flore RUCKSTUHL, éducatrice principale, UEHD STRASBOURG ;

Monsieur Renaud SERAYSSOL, chef de service éducatif, STEMONTAUBAN ;

Madame Cécile THEBAULT, éducatrice principale, UEMO SAINT NAZAIRE ;

Madame Morgane VERMEERSCH, éducatrice principale, UEMO AIX EN PROVENCE SAINTE VICTOIRE ;

Monsieur Cécilia VILLETTE, cadre éducatif, UEHC PARIS SALOMON DE CAUS.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

14 AVR. 2025

**Pour le ministre d'Etat, garde des Sceaux,
ministre de la Justice et par délégation,
Pour la directrice de la protection
judiciaire de la jeunesse,
La cheffe du bureau du recrutement
et de la formation**


Cécile FOLEA